

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 1 de 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ProfiTec P407 Acrylosan

UFI: 031R-YCFD-ECQ5-FHUJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**peinture dispersion
Utilisations identifiées pertinentes**Utilisations déconseillées**

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meffert AG Farbwerke	
Rue:	Sandweg 15	
Lieu:	D-55543 Bad Kreuznach	
Téléphone:	+49 671 870-303	Téléfax: +49 671 870-397
E-mail:	info@meffert.com	
Interlocuteur:	Département des Regulatory Affairs	Téléphone: +49 671 870-310
E-mail:	SDB@meffert.com	
Internet:	www.profitec.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (3) 883 737 37 Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Polypropylèneglycol alkylphényléther
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
2-méthylisothiazol-3(2H)-one
2-octyl-2H-isothiazole-3-one
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 2 de 19

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 3 de 19

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			10 - < 15 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
14464-46-1	cristobalite			5 - < 10 %
	238-455-4			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			1 - < 5 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
9064-13-5	Polypropylèneglycol alkylphényléther			< 1 %
	618-605-9			
	Skin Sens. 1; H317			
77-99-6	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane			< 1 %
	201-074-9		01-2119486799-10	
	Repr. 2; H361fd			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,05 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H411			
13463-41-7	zinc pyrithione			< 0,01 %
	236-671-3		01-2119511196-46	
	Repr. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360D H330 H301 H318 H372 H400 H410			
886-50-0	terbutryne			< 0,01 %
	212-950-5			
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H317 H400 H410			
27646-80-6	2-Méthylamino-2-méthyl-1-propanol			< 0,01 %
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one			< 0,01 %
	220-239-6		01-2120764690-50	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one			< 0,01 %
	247-761-7	613-112-00-5	01-2120768921-45	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			< 0,0015 %
		613-167-00-5	01-2120764691-48	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 4 de 19

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = >6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Carc. 2; H351: >= 100 - 100	
	918-481-9	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >6,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg	
9064-13-5	618-605-9	Polypropylèneglycol alkylphényléther	< 1 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
77-99-6	201-074-9	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 850 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 14700 mg/kg	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	< 0,05 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 530 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1	
13463-41-7	236-671-3	zinc pyrithione	< 0,01 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 269 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1000 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	
886-50-0	212-950-5	terbutryne	< 0,01 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 30 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100	
27646-80-6		2-Méthylamino-2-méthyl-1-propanol	< 0,01 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
2682-20-4	220-239-6	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	< 0,01 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 285 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
26530-20-1	247-761-7	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	< 0,01 %
		par inhalation: ATE 0,27 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE 311 mg/kg; par voie orale: ATE 125 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100	
55965-84-9		masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,0015 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,33 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >75 mg/kg; par voie orale: DL50 = 49,6-75 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 5 de 19

conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Sable Sciure de bois Liant universel

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 6 de 19

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Protection individuelle: voir rubrique 8

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide base

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Eviter de refroidir en dessous de 10 ° C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures au latex, sans solvant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
14464-46-1	Silices cristallines, cristobalite, poussières alvéolaires	-	0,05		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 7 de 19

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	900 mg/m ³
77-99-6	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,3 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,94 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,58 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,34 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,34 mg/kg p.c./jour
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,8 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,09 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 8 de 19

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	
Eau douce		0,127 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,61 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg
Sédiment marin		100 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	
Eau douce		0,00403 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0011 mg/l
Eau de mer		0,000403 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,0011 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,049 mg/l
Sédiment marin		0,00499 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,03 mg/l
Sol		3 mg/kg
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
Eau douce		0,0039 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0039 mg/l
Eau de mer		0,0039 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,0039 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,027 mg/kg
Sédiment marin		0,027 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,23 mg/l
Sol		0,01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.- EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. . Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré) néoprène. Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration >480 min. Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 9 de 19

Matériau déconseillé: cuir, tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection léger. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345

Protection respiratoire

Dans le traitement par pulvérisation: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2

Pour le travail de meulage: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: P2

EN 137

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage
Odeur:	douceâtre
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	ca. 0°C °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 100 °C
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	na
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable
pH-Valeur (à 20 °C):	8,5 - 9,0
Viscosité cinématique:	na
Hydrosolubilité:	complètement miscible
La vitesse de dissolution:	non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,55 g/cm ³
Caractéristiques des particules:	Liquide, non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: non applicable

Point de sublimation: non applicable

Point de ramollissement: non applicable

Point d'écoulement: non applicable

Durée d'écoulement: na

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 10 de 19

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Materials that react with water. alcalies (bases) Acide, Agent oxydant..

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 11 de 19

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OCDE 425
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >6,82 mg/l			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >6,1 mg/l	Rat		OCDE 403
9064-13-5	Polypropylèneglycol alkylphényléther				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
77-99-6	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane				
	orale	DL50 14700 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >10000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 850 mg/l	Rat		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	orale	DL50 530 mg/kg	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		OCDE 402
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
13463-41-7	zinc pyrithione				
	orale	DL50 269 mg/kg	Rat		OCDE 401
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
886-50-0	terbutryne				
	orale	ATE 500 mg/kg			
27646-80-6	2-Méthylamino-2-méthyl-1-propanol				
	orale	ATE 500 mg/kg			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one				
	orale	DL50 285 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 12 de 19

	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one					
	orale	ATE	125 mg/kg			
	cutanée	ATE	311 mg/kg			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,27 mg/l			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)					
	orale	DL50 mg/kg	49,6-75	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>75	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	0,33 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Polypropylène glycol alkylphényléther; 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one; terbutryne; 2-méthylisothiazol-3(2H)-one; 2-octyl-2H-isothiazole-3-one; masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]:

Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO₂ selon la norme EN 15051-2 montrent que les matières premières contiennent < 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique de $\leq 10 \mu\text{m}$ et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques des matières premières contenant du TiO₂ entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon la méthode EN 15051-2.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 13 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10000 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2200 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
9064-13-5	Polypropylèneglycol alkyphényléther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >1000 mg/l ()	0,5 h	Boue activée		OCDE 209
77-99-6	1,1,1-triméthylolpropane, 1,1,1-Tris(hydroxyméthyl)propane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10000 mg/l	96 h	Alburnus alburnus (ablette)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000-10000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 13000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	non déterminé		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1000 mg/l	21 d	non déterminé		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 1000 mg/l ()	3 h	non déterminé		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,15 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,11 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,27 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,21 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 215
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,0403 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 12,8 mg/l ()	3 h	Boue activée		OCDE 209
13463-41-7	zinc pyrithione					

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 14 de 19

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0104	96 h	Danio rerio		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,051	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,051	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,00125		Danio rerio		OCDE 215
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0149	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,00213	21 d	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	2,8 mg/l	3 h	Boue activée		OCDE 209
886-50-0	terbutryne						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0019	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0067	72 h	Scenedesmus subspicatus		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,0064	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,073	28 d	Tête de boule		OCDE 210
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0005	3 d	Scenedesmus subspicatus		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,05	21 d	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 211
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>0,15	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,157	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,87	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	34,6	3 h	Boue activée		
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,036	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,084	72 h	Scenedesmus subspicatus		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,042	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,022	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 210
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,004	3 d	Alge		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,002	21 d	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	0,64		Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	S976
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)						

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 15 de 19

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 202
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,027	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,16	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,05	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0012	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	7,92	3 h	Boue activée		OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
9064-13-5	Polypropylèneglycol alkylphényléther			
		>80%		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	70-80%	28	
13463-41-7	zinc pyrithione			
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	>85%	28	
	Biodégradable.			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	39%	28	
	Biodégradable.			
886-50-0	terbutryne			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	0%	28	
	Difficilement biodégradable.			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one			
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	>83%		
	OCDE 309	0,6-1,4		
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	100%	28	
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	>80%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 16 de 19

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0,7
13463-41-7	zinc pyrithione	1,21
886-50-0	terbutryne	3,19
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	-0,32
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	2,92
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<3

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]	352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	189	Danio rerio	OCDE 305
886-50-0	terbutryne	103	calculé.	
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	3,16	Aucune donnée disponible	
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	<100		

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 17 de 19

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 18 de 19

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 1,775 % (27,511 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 1,777 % (27,545 g/l)

Information supplémentaire

Ce produit est un « produit traité sans fonction primaire biocide (art. 58 en combinaison avec l'art. 3 (1) a) ». Le produit contient des biocides à action conservatrice pour lutter contre la dégradation microbienne (PT6).

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 15.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de données

<http://gjsbau.de> <http://www.baua.de>
<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310 Mortel par contact cutané.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P407 Acrylosan

Date de révision: 06.06.2024

Code du produit: 22001023420000

Page 19 de 19

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)